A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Les réquisitions d'immeubles de la municipalité de Lille

Audience du Mercredi 7 Janvier

Dans un précédent numéro, nous avons résumé les plaidoiries des avocats Mes Massart, Escoffier et Soland qui ont soutenu les intérêts de l'Etat, de la ville de Lille et d'un propriétaire. M. Carlier, auquel fut allouée une indemnité de onze mille francs à la suite de la réquisition de ses deux immeubles pour y loger ses sinistrés de la catastrophe des « 18 Ponts ».

L'affaire doit son importance, non pas au cas particulier de ce propriétaire, mais aux conséquences de la décision à intervenir.

Il s'agit en effet, d'un procès-type qui sera suivi de nombreuses autres réclamations suivant le texte de l'arrêt rendu par la Cour de Douai.

Plusieurs millions seraient, paraît-il, en jeu.

Ainsi s'explique pourquoi les conclusions de M. l'avocat-général Aubertot, qui a parlé hier durant près de deux heures, ont été écoutées par les magistrats et par le public de la première Chambre Civile avec une vive attention.

LES CONCLUSIONS DU MINISTERE PUBLIC OPPOSEES A LA JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL DE LILLE

Résumer les conclusions de l'avocat-général Aubertot n'est pas facile. Nous allons cependant tenter de le faire en quelques lignes.

Le ministère public a complètement démoli le jugement rendu à Lille. Selon lui l'Etat doit être mis complètement hors de cause. Sa responsabilité n'est en rien engagée, celle de la ville de Lille est relative, l'autorité judiciaire est incompétente et les prétentions des propriétaires des immeubles réquisitionnés sont notoirement exagérées.

Voici quelques-uns des arguments invoqués par M. l'avocat général. Ce dernier étudie les différentes lois qui statuent sur le logement des réfugiés. Comme la catastrophe s'est produite le 8 janvier 1916, il est impossible de faire intervenir la loi de 1918 dont personne ne pouvait prévoir les dispositions.

Le maire de Lille ne saurait prétendre qu'il a agi en vertu d'une délégation passive de l'autorité militaire : seul, le ministre de la Guerre possède le droit de réquisition.

Quelle a été la nature de la réquisition ? La municipalité lilloise s'est appuyée uniquement sur l'article 97 de la loi communale de 1884. Elle n'a pas voulu loger des réfugiés, mais bien des habitants de Lille, le maire a agi comme chef de la communauté de la ville de Lille.

Or, la loi de 1884 n'impose aucune obligation à l'Etat, mais bien à la ville. C'est la commune qui doit d'abord supporter les conséquences d'une catastrophe, quitte, si la réparation des dommages est au-dessus de ses forces, à s'adresser à l'Etat qui intervient par voie législative.

La seule responsabilité des mesures prises incombe donc à la ville de Lille et non à l'Etat.

Le ministère public arrive ensuite à la question de compétence.

Qu'il soit question de la ville de Lille ou de l'Etat, il s'agit d'actes administratifs. Deux autorités administratives sont engagées. Au surplus, il y a encore un autre motif d'incompétence, c'est la nature de l'indemnité réclamée : une indemnité d'occupation.

Les tribunaux civils ne sont pas compétents en ce qui concerne les affaires de l'Etat.

Et pour terminer, M. l'avocat général Aubertot, examina quel a été le véritable préjudice causé. Il fait remarquer que les immeubles réquisitionnés étaient vacants, qu'ils n'avaient aucune chance d'être loués avant 1919. Tout au plus, les propriétaires pourraient-ils prétendre à des indemnités pour les détériorations commises et pour une année de loyer.

En l'espèce, les 11.000 francs alloués, par exemple, à M. Carlier, pourraient être réduits au maximum à 4.000 francs.

Si la Cour, au contraire, admettait la responsabilité de la ville de Lille ou de l'Etat, d'autres réclamations atteindraient rapidement un ou deux millions. De tels chiffres devraient être considérablement réduits.

Ces conclusions développées, M. le Président Mérin a renvoyé l'arrêt à une date ultérieure. Nous saurons alors si la Cour partage le point de vue du représentant du parquet général.

L'affaire d'entolage de la rue des Etaques à Lille

Nous avons relaté en son temps, la grave affaire d'entolage de la rue des Etaques, qui, récemment, fut jugée par le tribunal correctionnel de Lille.

Les inculpés étaient, on s'en souvient, Palmyre Gautier, tenancière d'un établissement de ladite rue, son mari Kléber Gautier, les sieurs Voge, Alar ou et Belgerbi, les femmes Verhoven et Georget, poursuivis pour entolages, complicité, excitation à la débauche. Ils furent condamnés à des peines variant de 12 à 3 mois d'emprisonnement.

Les inculpés ayant fait appel de la condamnation, l'affaire est revenue devant la Cour, qui l'a mise en délibéré.

L'arrêt sera rendu samedi.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DES FONCTIONNAIRES

Le Comité départemental de la Section du Nord de la Fédération nationale des Syndicats de fonctionnaires, s'est réuni le dimanche 4 janvier, « Aux Caves de la Louvière », rue de Tournai, 52, à Lille.

Etaient présents les délégués des syndicats des Douanes actives, des Douanes sédentaires des Contributions indirectes, de l'enregistrement, des instituteurs, des commis de perception, des pénitentiaires, des chimistes, des finances, des chefs d'ateliers des manufactures, du personnel civil du Ministère de la guerre, des agents de la Préfecture, ainsi que ceux les sous-sections fédérales de Dunkerque, Valenciennes, Avesnes et Douai.

Le secrétaire a fait l'exposé de l'action effectuée pour l'aboutissement des décisions prises précédemment : il a donné lecture des documents adressés aux parlementaires et des réponses obtenues.

Le délégué régional a ensuite rendu compte du résultat de la propagande dans le département : organisation de sous-sections d'arrondissement, formation de sections syndicales à la Préfecture et dans les Ponts-et-Chaussées.

Une discussion s'est engagée au sujet du mandatement des délégués au Congrès extraordinaire du 11 janvier prochain.

L'ordre du jour suivant résume leurs desiderata.

« Le Comité départemental, réuni le 4 janvier,

Enregistre le vote de l'allocation d'attente de 500 francs aux fonctionnaires comme un premier effort fait pour atténuer la situation critique du budget familial des salariés de l'Etat ;

Demande que les travaux entrepris en vue de la révision des traitements, soient menés rapidement ;

S'élève vivement contre la décision de la Commission des finances de la Chambre, tendant à fixer le traitement minimum à 5.600 fr. :

Estime indispensable :

a) Que les échelles de traitement soient établies dans les limites de 6.000 francs pour les débutants, à 30.000 francs pour les directeurs départementaux des différentes [illegible]

b) Qu'à ce traitement fixe vienne s'ajouter une indemnité mobile régionale destinée à compenser les différences des coefficients régionaux de cherté de vie

c) Qu'aucune suppression de l'indemnité de zône n'intervienne avant le paiement des traitements sur le nouveau taux.

Se déclare décidé à mener l'action nécessaire pour l'obtention de conditions normales d'existence ;

Mandate en conséquence ses délégués au Congrès du 11 janvier ».

CONSEIL NATIONAL DU SOUS-SOL

Paris, 7. — Le bureau fédéral des Travailleurs du Sous-Sol confédérés, qui avait reçu le mandat d'engager toutes démarches et correspondances auprès du Comité des Houillères et des représentants du gouvernement, en vue du réajustement des salaires, se vit dans l'obligation, à la suite des résultats négatifs qui furent portés à sa connaissance par les représentants de certaines régions, de consulter les membres du Conseil national, à savoir qu'il n'y aurait pas lieu de réunir le C. N. extraordinairement.

La majorité donna comme indication au Bureau fédéral d'attendre que les pourparlers se continuent.

Ces mêmes camarades demandent au Bureau fédéral de réunir le Conseil national d'urgence. En conséquence, le Conseil national se réunira extraordinairement le mardi 13 janvier, au siège fédéral, 211, rue Lafayette, à Paris, à 9 heures 30 du matin.

Ordre du jour : 1° Examen des revendications en cours posées par le dernier Congrès ; 2° Salaires ; 3° Retraites ; 4° Questions diverses.

LOOPINGS D'UNE AUTO A 140 Km. A L'HEURE

Monthléry, 7. — Hier, à 16 heures, De Vizcaya, parti pour tenter le record du monde des 24 heures, a été victime d'un accident. Vers 2 h. 15 du matin, par suite du verglas, la voiture de De Vizcaya fit une série d'embardées à la suite desquelles un pneu arrière éclata, la voiture capota fit 2 ou 3 tours sur elle-même et s'immobilisa, les quatre roues en l'air.

De Vizcaya, demeuré sous le châssis, réussit à se dégager. Lorsque les officiels arrivèrent près de lui ils le trouvèrent indemne, sauf quelques lésions à la figure et sur le corps

Quelques instants avant l'accident, De Vizcaya avait couvert un tour de piste en 1 minute 3 secondes, c'est-à-dire à près de 143 kilomètres à l'heure.

Cet accident est arrivé après 10 h. 15 m. 40 s. 2/5 de marche, alors que Vizcaya avait couvert 1.337 kil. 500.

Les 500 milles avaient été parcourus en 6 h. 4 m. 46 s. 48/100, ce qui bat le record du 8 octobre dernier, détenu par Martin et Gros.

UNE VILLE SANS MUNICIPALITÉ

Pour protester contre un arrêté du préfet de Seine-et-Oise, — qui d'ailleurs s'était conformé à la décision du comité départemental d'hygiène approuvant la construction à Meudon d'une usine d'incinération d'ordures, — tous les conseillers municipaux (dix-sept libéraux, quatre radicaux socialistes, quatre communistes et deux socialistes) ont adressé à la préfecture leur démission collective, en même temps qu'une protestation au conseil de préfecture.

Les démissionnaires ont décidé, en outre, de ne pas se représenter tant que l'arrêté ne sera pas rapporté.

UN JEUNE HOMME DE ROSENDAEL NOYÉ PRÈS DU HAVRE

Le Havre, 7. — Les parents du jeune Desomes, noyé dans le canal de Tancarville, sont arrivés aujourd'hui de Rosendaël et ont reconnu le cadavre de leur fils. Ils ont demandé qu'une enquête soit poursuivie sur les circonstances de la noyade.

L'autopsie du cadavre aura lieu demain.

EST-CE UNE PLAISANTERIE ?

Londres, 7. — On apprend dans les milieux aéronautiques de Londres que, à moins que les restrictions imposées à l'aviation commerciale allemande ne soient modifiées, le passage des avions anglais et français au-dessus du territoire allemand sera impitoyablement refusé.

On ajoute même que les allemands déclarent qu'ils tireront sur les appareils du service aérien Paris-Prague-Varsovie, passant au-dessus de la Bavière et de la Silésie.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

LE STADE ROUBAISIEN A BATTU LE RACING CLUB D'ARRAS

Nous avons relaté, sans commentaires, qu'au cours de la journée du Championnat du Nord du 4 janvier, le Racing Club d'Arras avait obtenu en sa faveur sur son adversaire, le Stade Roubaisien, un score de 2 buts à 1, mais que ce score ne pouvait être considéré comme définitif le Stade Roubaisien allant sans doute faire appel à la Ligue du Nord

Cet appel a été fait et la Ligue du Nord, se référant au rapport de l'arbitre, M. Achille Valin, de Lille, dans sa délibération tenue hier soir, à Lille, à son siège, non seulement n'a pas annulé le match, mais a donné match gagné au Stade Roubaisien.

ROUBAIX

BUREAUX : 12, Rue du Curé. Tél. 9-51.

LA VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTOMEURT A L'HOPITAL DE LA FRATERNITE

Le 1er janvier, dans la soirée, alors qu'il passait rue du Collège, M. Adolphe Wittebole, 64 ans, tisserand, demeurant rue des Longues-Haies, 66, fut tamponné et violemment projeté sur le sol par l'automobile de la maison Paulus.

Nous avons relaté cet accident, à la suite duquel M. Wittebole fut transporté à l'Hôpital de la Fraternité.

Malgré les soins empressés dont il a été l'objet, de la part de M. le docteur Druesne, ce malheureux a succombé hier, à 4 heures du matin, à des lésions internes.

VOLS AU CHANTIER

M. Gobert Georges, 31 ans, conducteur de travaux pour le compte de l'entreprise Bigotte, de Tourcoing, vient de Lille où il habite, rue Jacquemars-Giélée diriger les chantiers qu'il exploite.

Il remarqua que dans une maison en construction, boulevard de Lyon, des malfaiteurs avaient, au cours de la nuit, dérobé quatre bastings en sapin d'une valeur d'environ 150 francs.

Dans un autre immeuble qu'il a fait construire, rue de Beaumont, il constata la disparition d'une certaine quantité de plomb.

M. Gobert a déposé plainte au commissariat du 2e arrondissement contre les auteurs inconnus de ces deux vols.

UNE ECHELLE DISPARAIT

M. Acke Edouard, demeurant rue Gustave-Dubied, 44, à Tourcoing, a déposé une plainte contre l'auteur du vol d'une échelle déposée dans la cour d'un bâtiment en construction, rue Ingres prolongée.

Une enquête est ouverte du 2e arrondissement.

ARRESTATION

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le juge d'instruction de Saint-Quentin, figurant au B. P. C., il a été procédé à l'arrestation de Ghoumrani Saïoh ben Koudire, 24 ans, journalier. Celui-ci a été découvert à la teinturerie Gros, à Wasquehal

SANS BRULER, BLANCO BLANCHIT
EVITER LES CONTREFAÇONS 10.391

UNE AUTO RENVERSE UNE CYCLISTE

Mme Debischop Sophie, âgée de 26 ans, doubleuse, rue du Pile et Hespel, 7, traversait la Grand'Place, vers 6 heures 40, montée sur une bicyclette ; au même instant, une automobile pilotée par M. Turlur Jean, pharmacien, rue du Crétinier, à Wattrelos, débouchait au même point. L'auto accrocha la bicyclette et expédia sur le sol Mme Debischop. Très heureusement, cette dernière ne se fit que des contusions sans gravité. La bicyclette a été fortement endommagée. Un arrangement a été conclu entre les parties.

MODEREZ VOTRE VITESSE

Les agents Browaeys et Desrumaux faisant leur ronde à 1 heure 45, aperçurent deux motocyclistes qui allaient à une allure folle. Ils firent signe à ceux qui les pilotaient de s'arrêter, mais les deux motocyclistes méprisèrent le signal.

Procès-verbal a été rédigé contre eux pour excès de vitesse, sans actionner l'appareil avertisseur et aussi pour ne s'être pas arrêtés au signal qui leur a été fait.

Ces deux motocyclistes vraiment imprudents et dangereux sont : MM. Deffrennes Alexandre, 27 ans, demeurant à Lannoy, hameau du « Bon Poste » et Deffrennes Léon, industriel, 25 ans, demeurant à Lannoy, 2, place Carnot.

NOCES D'OR

Le 12 janvier, à 10 heures, Mme et M. Leclercq-Delcoigne, rue des Ogiers cour D'Halluin, Saint-Roch, fêteront leurs noces d'or.

M. Charles Leclercq est un vieux militaire d'Afrique, Crimée et de la guerre de 1870-71. Il a fondé la société des Anciens Médaillés Coloniaux et les 77 ans qu'il porte superbement le voient travailler, alerte, dans une usine, en qualité d'apprêteur.

Les époux Leclercq-Delcoigne ont donné naissance à huit enfants. Ils ont sept petits-enfants et trois arrières-petits-fils.

Comme on le voit, c'est une féconde existence et une heureuse vieillesse qui est le partage de ces braves gens.

CYCLISTES EN DEFAUT

M. Bey Louis, 32 ans, demeurant rue de Valenciennes, 56, se fait surprendre, en compagnie de Ben Georges, sans éclairage, la nuit étant déjà venue.

Chacun des cyclistes sera poursuivi en simple police.

Au même moment, pour le même motif, et au même lieu, c'était M. Prouvost Gaston 35 ans, employé de commerce, demeurant rue Victor-Hugo, qui se voyait dresser procès-verbal.

Enfin, dans cette rue vraiment fatale, M. Despierre Charles, 31 ans, homme de peine demeurant rue de Loers, à Lys, était l'objet, pour une pareille négligence, d'une contravention.

AUTOMOBILISTES AUSSI...

Les accidents, trop fréquents, justifient les répressions dont les conducteurs d'automobiles sont l'objet, quand ils se mettent en défaut. C'est ainsi que des procès-verbaux ont été rédigés contre :

M. Bryon Julien, 43 ans, chauffeur, qui fut aperçu place de la Gare, son auto n'étant pas munie d'un feu rouge à l'arrière.

M. Delannoy Robert, 24 ans, négociant, rue Dommartin, 43, qui, lui, circulait rue de l'Alouette, pilotant son auto non éclairée.

MM. Spinnevinnes Emile, chauffeur, rue Henri-Renaud, au service de la Société Anonyme des tissus, dont les phares n'étaient pas réglés, projetaient une lumière aveuglante.

LA REPRÉSENTATION DU « BARBIER DE SEVILLE » A L'HIPPODROME-THEATRE

Les absents ont eu tort, car, de l'avis de tous, jamais amateurs de beaux spectacles ne furent à pareil régal artistique. L'interprétation du « Barbier de Séville », ainsi que M. de Looze, le sympathique directeur, l'avait promis, fut une exquise chose et vraiment, il avait trouvé les artistes qui convenaient à tous les rôles, supérieurement tenus. Les ovations qui récompensèrent le réel talent de tous les interprétateurs prouvèrent que le résultat cherché était largement obtenu.

M. Ramette nous a révélé un Dom Basile parfait et personnel. Les qualités naturelles l'art accompli qui les met en valeur, se sont conjugués pour rendre à la perfection ce rôle célèbre. L'air de la Calomnie, notamment, fut remarquablement traduit.

M. Gérard, dans le rôle très difficile de Figaro, triompha avec aisance des difficultés qui l'émaillent. Il y eut unanimité pour reconnaître qu'il fut merveilleux de brio.

M. Coutry, qui était déjà très apprécié, se tailla un succès mérité. Il fut un Almaviva impeccable, ovationné et bissé.

M. Boyer, basse-bouffe du Théâtre-Royal de la Monnaie de Bruxelles, excella dans le rôle de Bartholo. Un art précis et sûr, une interprétation heureuse, lui valurent un très grand succès, fort mérité.

Quant à la délicieuse Mme Dinah Claire, elle nous offrit une Rosine séduisante qui, avec ses dons exceptionnels, charma un auditoire enthousiaste.

L'orchestre fut parfait. Les chœurs bien au point, comme toujours, du reste.

En résumé, représentation parfaite, qui a laissé la meilleure impression à tous ceux qui eurent le bon goût de s'y rendre.

STATISTIQUE SANITAIRE DE L'ANNÉE 1924

Etat numérique des naissances, mariages, divorces et décès pour les années 1919 à 1924 :

	1919	1920	1921	1922	1923	1924
Naissances...	1527	2757	2498	2074	2125	2117
Mariages.....	2250	2306	1574	1496	1425	1426
Divorces.	17	177	249	199	152	152
Décès.....	1626	1641	1477	1809	1602	1665
Décès 0 à 1 an	150	269	200	249	226	180

La natalité s'est maintenue à Roubaix en l'année 1924, elle est de 2.117 unités et atteignait 2.074 et 2.125 les deux années précédentes. Ces 2.117 naissances se décomposent en 1.092 garçons et 1.025 filles.

La mortalité infantile n'est que 8,6 pour cent des naissances. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas spéciale à l'année 1924 dont l'été fut particulièrement frais, donc favorable aux petits. Voici six années que ce pourcentage se maintient dans des limites que l'on avait jamais vues à Roubaix et même en France. La mortalité générale monte à 1.665 décès, dont 54 étrangers à la commune. Cela nous donne la proportion de 14,3 pour mille habitants. Nous sommes loin des 17 pour mille pour la France, en 1923.

Les maladies épidémiques n'ont fait que de rares victimes : fièvre typhoïde, 3 ; rougeole, 1 ; scarlatine, néant ; coqueluche 2 ; diphtérie, 1.

La tuberculose continue à baisser : 143 décès pour la tuberculose pulmonaire et 3 pour la méningite tuberculeuse. En revanche, le cancer monte toujours : 146 victimes pour 1924.

Continuons donc la lutte contre la tuberculose puisque la mortalité de cette maladie, pour la période 1919-1924 a baissé de 48 % par rap-

CONFERENCES DE L'UNIVERSITE DES ANNALES

Les deux prochaines séances de l'Association littéraire du Nord auront lieu aux dates ci-dessus :

Lundi 12 janvier à 17 heures. — M. Louis Hourticq : Les grands peintres de Versailles et de Paris sous Louis XIV et la Régence de Le Brun à Watteau. Projections de M. Gervais Courtellemont.

Mercredi 28 janvier à 17 heures. — M. Henry Bidou : Le Salon de Célimène. Auditions.

UNE SOIREE AU PROFIT DES MUTILES ET AVEUGLES

C'est dimanche 11 janvier en matinée, que sera donnée au bénéfice des Mutilés et Aveugles, la délicieuse comédie de Jules Sandeau, Mademoiselle de la Seiglière.

GALA ARTISTIQUE

Mercredi 14 janvier, un concert sera donné salle du Bon Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir par le « Quartetto Prowedi de violoncelle ».

Ce juatuor remarquable, dont la réputation artistique est considérable attirera les friands de belle musique.

M. Prowedi, en solo, interprétera Bach et Paganini.

port à la période 1901-1905, et dépêchons-nous d'organiser celle contre le cancer.

THEATRE POPULAIRE

Dimanche, salle des fêtes de la Coopérative « La Paix », matinée à 16 heures.

En lever de rideau : « Le Chapeau Bleu », un acte, de M. Léon Devauchel.

« Papassier s'en va-t-en guerre », comédie en trois actes.

AVIS ET CONVOCATIONS

GRANDE HARMONIE. — Vendredi 9 janvier à 20 heures 15 précises, répétition générale.

LES DEFENSEURS DU FILM FRANÇAIS. — Réunion à 20 heures, chez Victor Mulliez, 34, place de la Liberté, le jeudi 29 janvier à 20 heures.

AMICALE PHOTO. — Nous rappelons que c'est le 12 janvier à 20 heures 30 que M. Bertrand de Paris, fera au siège social de l'Amicale photo, café Dubus, 181, Grande-Rue, une conférence avec projections, sur le Château de Chantilly.

CHORALE FRATERNELLE DELEZENNE. — Vendredi 9 janvier à 20 heures précises, répétition pour tous les pupitres. A l'étude : nouveau chœur.

Réunion de commission, après la répétition.

Le Réveil Illustré

publie, depuis le 12 octobre 1924

LES DEUX GOSSES

grand roman populaire, par Pierre DECOURCELLE, dont le film est projeté dans de nombreux établissements.

Réclamer

Le Réveil Illustré

à nos Dépositaires et à tous les Vendeurs depuis le N° 147.

Prix : 0 fr. 30 le numéro

ETAT-CIVIL

Naissances. — Pierre Roussel, rue de Courtrai, 4. — Armand D'hagne, rue d'Arcole, 15. — Louis Leruste, rue Daubenton, 126. — Thérèse Furgérot, boulevard de Strasbourg, 188. — Roger Delebarre, rue de Denain, 71. — Renée Masquelier, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 8.

Publications. — Pierre Bury, menuisier et Marie Franchois, bobineuse. — Félix Honoré maraîcher et Mathilde Dendieval, s. p. — Albert Lecomte, imprimeur et Jeanne Paris, s. p.

Décès. — Odette Henot 3 mois, rue du Fontenoy, 40, c. Zenais, 13. — Blanche Guyot, 50 ans rue du Fresnoy, 95. — Arthur Simoine, 61 ans, boulevard de Metz, 87 — Adolphe Willebolle, 64 ans, rue des Longues-Haies, 66. — Vincent Beltz, 72 ans, rue de Blanchemaille, 37.

MOPS SCHIEDAM Vieille Marque 10470

WATTRELOS

UN CAMION TAMPONNE

Le sieur Trenteseaux Rémy, camionneur, rue Jean-Jaurès, 10, qui circulait rue Jean-Jaurès avec un camion plate-forme, mardi à 18 heures, a été tamponné par un tramway près de la ferme Lingre. Renversé de son chariot par la secousse et atteint par un marchepied du car, Trenteseaux a une côte fracturée et des contusions à l'épaule et au genou droits.

CONTRAVENTION. — Contravention à Vandenberghe Alfred, demeurant rue du Château d'Or, 30, pour défaut de lanterne à vélo.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine D'Halluin-Lepers, le nommé Billet Henri, 48 ans, en plaçant une chaîne dans un ratelier, s'est fait un effort au côté droit. 12 jours de repos.

CLIQUE HUMANITE. — Répétition générale dimanche 11 janvier, à 10 heures, Maison du Peuple. Présence indispensable. Convoqués : Demarlière, Prouvent J., Dhuesne, Caron, Lefebvre, Couvreur, Desblens, Davernay, Debacker, Favier, ainsi que les nouveaux inscrits.

SECTION FOOT-BALL. — Réunion générale dimanche 11, à 9 h. 30. Paiement des cotisations. Spécialement convoqués : Ollivier frères, Dehaspe-Roger, Plouvier Georges, Bourgonjon.

ETAT CIVIL. — **Naissances** : Marcel Bossut, rue des Pollus, 11. — André Plouvier, rue Jeanne d'Arc, Maisons Bettremieux, 8.

Décès : Jean Tieghem, 18 mois, sentier de l'Avelin, 58. — Philomène Pluquet, épouse Delignies, 57 ans, sans profession, rue des Pollus.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 9-85 —

VOL AU COMPTOIR

Dans le courant de la journée, profitant de l'absence de M. Jacquart Edouard, boucher, 2, rue de la Marlière, un adroit filou y pénétra et s'empara dans le tiroir caisse d'une somme de 330 francs.

M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête.

COLLISION D'AUTOS

Une collision s'est produite à 11 heures 40, à l'angle des rues du Calvaire et de la Place Saint Jacques, entre l'auto de M. le docteur Aerts 113, boulevard Gambetta et celle de Mme Vermesch Laure, 63, rue des Plats.

Seuls des dégâts matériels ont été occasionnés de part et d'autre.

LEGION D'HONNEUR

Nous apprenons avec plaisir que M. Flipo Pierre, conseiller municipal à Tourcoing, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur.

A la mobilisation, M. Flipo a été incorporé comme sous-lieutenant au 284e R. I. Il a été nommé lieutenant en octobre 1914 et versé au 327e R. I. et nommé capitaine après la guerre.

Le nouveau promu a été blessé deux fois ; il est titulaire de la croix de guerre.

Nous lui adressons nos félicitations.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez Mme veuve Deblecque-Vontieghem, transports, 167, rue du Tilleul, un domestique, Vanvorieghem Rémy, 60 ans, 165, rue du Tilleul, est tombé et a été coincé par la roue de son chariot. Plaie infectée du genou gauche. Trois semaines.

A la filature de coton de M. Flipo, tilleul aîné, 13, rue du Château, un mécanicien, Dumont Jules, 47 ans, 42, rue Bonne-Nouvelle, a reçu un coup de marteau sur le pouce gauche. Ecrasement de la phalangette avec arrachement de l'ongle. 25 jours.

PAIEMENT D'ALLOCATIONS

Assistance aux familles nombreuses. — Allaitement maternel et femmes en couches. — Le paiement des allocations qui a lieu habituellement le deuxième jeudi de chaque mois est reporté au jeudi 15 janvier 1925.

HARMONIE DU PONT CENTRAL

Réunion de la Commission jeudi à 19 heures et répétition générale à 20 heures.

Les musiciens des quartiers de la Tossée, de l'Epidème et de l'Epinette, y sont spécialement invités.

AU THEATRE MUNICIPAL

Ce soir jeudi 8 janvier, 12e soirée de gala du jeudi, avec concours de MM. J. Bourbon de l'Opéra : Ancelin, du Théâtre Lyrique et de Mmes Alavoine, de l'Opéra-Comique, Bozzi et Chantal « Le Chemineau », drame lyrique en 4 actes, musique de X. Leroux.

Samedi 10 janvier, à 8 heures, avec le concours de Mlle Mad. Weil, de l'Apollo : « Les 28 jours de Clairette », opérette en 4 actes et ballets, musique de M. Roger.

Dimanche 11 janvier, matinée de gala, à 2 h. 3/4 : « Le Chemineau ». Le soir, à 8 h. : « Les 28 jours de Clairette ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

ETAT-CIVIL

PUBLICATIONS. — Eugène Valcke, rattacheur, rue Gal.-Bonnaud, 52 et Alice D'halluin, soigneuse, à Mouscron — Gustave Wallart, chef de district, rue de Roubaix, 21 bis et Marie Dehedin, s. p., à Longroy.

DECES — Amélie Leclercq, 81 ans, rue des Cinq-Voies, 168. — Marie Derveaux, 76 ans, rue d'Havré, 3. — Appolline Delnatte, 30 ans, rue des Pollus, 34. — Charles Veys, 85 ans, rue d'Havré, 3.

C.Q.F.D.
Simple logique !
La publicité attire la consommation, seule la qualité la retient. Voilà la raison du succès toujours croissant du
CHOCOLAT CARDON
DIGESTIF. NUTRITIF EXQUIS
Exigez-le partout

HALLUIN

VOL DE MATERIAUX. — Il a été soustrait au préjudice de la Coopérative l'Emancipation Ouvrière d'Halluin, cinq tuyaux en ciment mesurant chacun un mètre de long sur 50 centimètres de diamètre.

Ces tuyaux d'une valeur de 40 francs chacun se trouvaient entreposés rue de la Lys, à pied d'œuvre et étaient destinés à un travail de canalisation.

Une enquête est ouverte par la police locale.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

ETAT-CIVIL. — **Publication.** — Jules Grymonpon, fileur et Hortense Desplanques, épeuleuse.

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — Il a été enregistré en 1924 : 65 naissances, 3 reconnaissances d'enfants illégitimes, 43 mariages, 6 divorces, 47 décès.

RUBAN BLEU
EGAL AU BEURRE CREME
DEPOT GENERAL
H. GERMAIN 10 Gde Place TOURCOING
R.C. Tourcoing 5390

Pour LILLE, ROUBAIX, TOURCOING, demandez UN ÉCHANTILLON à votre épicier. 3910.

RONCQ

SERVICE DE L'ÉBOUAGE

Au cours de la présente année, le service d'ébouage passera régulièrement tous les samedis

Au Blanc Four à partir de 8 heures ; Au Centre, à partir de 10 heures.

EMPLACEMENT DE FORAINS

Les emplacements qui étaient habituellement réservés aux forains, devront, cette année, être modifiés par suite de la voie ferrée existant à travers la localité.

Les demandes d'installation aux diverses ducasses de la commune, peuvent, dès aujourd'hui être adressées à M. le maire.

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1925. — N° 78

Le mort qui est mort

PAR

ALBERT BOISSIERE

Je remontai deux marches, comme frappé de stupeur. L'homme, dissimulé dans une petite crique entourée d'osiers, n'était guère reconnaissable, à cette distance, engoncé qu'il était dans un pardessus au col relevé, avec sur la tête une casquette en toutre rabattue sur les oreilles. Mais la voix, par exemple, la voix, je ne pouvais m'y tromper. Je l'aurais reconnue entre cent, entre mille. C'était la voix de Caracul.

Je ne me demandai pas ce que Caracul, pêcheur à la ligne débonnaire, venait faire à dix-sept kilomètres de Paris, juste au bout de ma formidable aventure. Je n'eus ni le temps, ni la présence d'esprit de raisonner. Dans la minute d'abrutissement où son interpellation frappa mes oreilles, je n'eus que la vision que j'ai aujourd'hui, à tête reposée, tout le loisir d'évoquer. Je ne vis pas Caracul, le providentiel gobe-la-lune, surgissant providentiellement. J'ai bien le droit de lâcher deux fois le mot, à la fin de mon aventure, pour la dénouer logiquement, comme avait surgi, autrefois, à son début, l'entrepreneur de films cinématographiques, pour lui donner l'impulsion qu'il avait fait se dérouler suivant un orbe si tragiquement imprévu.

Il était écrit que Caracul, après avoir déchaîné inconsciemment toutes les catastrophes que l'on sait, allait les boucler toutes et que, partis côte à côte, nous devions nous retrouver face à face. Non, certes, je n'envisageai point l'apparition de Caracul à la façon d'un symbole vivant. C'était, pour l'instant, beaucoup mieux pour moi. C'était une voix humaine, un être humain, le seul être et la seule voix qui pouvaient désormais me rattacher à la terre et à la vie.

En deux bonds, j'étais remonté sur la berge et je courus à lui comme au-devant d'un sauveur inespéré. En une seconde, cet hurluberlu m'avait transfiguré. Tous les muscles tendus, toute ma volonté remontée au cerveau, tout le sang de mes veines réaffluant au cœur, j'étais redevenu don José Garcia, l'homme supérieur aux événements que je m'étais toujours flatté d'être.

Je courus à lui, les deux mains tendues, et je m'écriai :

— Comment ! C'est vous, Caracul ?

— Hé ! Qui voulez-vous que ce soit ? repartit le flegmatique garçon en enjavant l'hameçon de sa ligne avec méthode et ferman sa boîte d'asticots...

Il me dévisagea d'un regard apitoyé.

— Mais, mon ami, me dit-il avec douceur, vous êtes fiché comme l'as de pique, mouillé comme un riflard, crotté comme un barbet ! D'où sortez-vous donc ?

— Je sors de Ville-Evrard ! répondis-je naïvement

Caracul eut un sourire fatigué.

— Je m'en doute bien, parbleu ! à considérer l'irréparable bêtise que vous alliez faire tout à l'heure si je ne m'étais pas trouvé là pour vous en empêcher !

— Non ! Vous ne savez pas... vous ne pouvez pas savoir, mon pauvre ami ! protestai-je pour m'excuser.

— Quoi donc ! Qu'est-ce que je ne sais pas, don José Garcia ?

— Cette appellation e piqua au vif. Je voulus stupéfier le brave garçon, c'est-à-dire reprendre sur son esprit l'ascendant que mon dessein surpris par lui m'avait fait perdre. Je pris — Dieu me damne — une pose avantageuse devant le pêcher à la ligne. Et, comme je l'avais proclamé le matin à Théodat, à Me Morituri et, la veille, à M. Vauquelin, je dis, en mettant dans ma voix l'éclat d'un défi :

— D'abord, mon ami, je ne m'appelle pas don José Garcia !

Je m'attendais naturellement à voir Caracul reculer d'un pas et montrer, pour ma maison, les mêmes craintes que le policier et l'avocat d'assises. Mais ce fut, je l'avoue, moi qui reculai d'une semelle. Ce fut moi qui, à rebours de ce que j'avais prévu, restais bouche bée à entendre le funambulesque garçon me répondre placidement :

— Hé ! parbleu ! je le sais aussi bien que vous ! Il y a beau temps que j'ai été seul à deviner que vous étiez Claude Saint-Hélier !

— Expliquez-vous, Caracul ! Expliquez-vous ! criai-je avec un effarement bien compréhensible.

— D'abord, renvoya le funambulesque pêcheur à la ligne, en finissant de ranger son matériel qu'il chargea sur son dos, nous allons nous expliquer ailleurs, si vous le voulez bien. Vous ne voyez donc pas que vous claquez des dents ? Et à rester plus longtemps planté là, les pieds dans la boue, vous attraperiez une bonne pleurésie et je ne serais pas fichu de vous sauver, cette fois.

Il regarda avec complaisance sa boîte en fer-blanc où sautillaient quelques poissons. Il supputa sa pêche.

A part le menu fretin, j'ai là quatre petits brochets qui vont rudement bien faire à la friture pour ce soir ! Et si vous ne voulez point vous montrer trop fier, monsieur St-Hélier, — puisqu'enfin Saint-Hélier il y a — et accepter mon invitation amicale et sans façon, nous allons reprendre le tramway et aller dîner au Père-Lachaise ! Pour un homme qui sort de Ville-Evrard, c'est assez indiqué, ajouta-t-il avec une pointe d'ironie. D'ailleurs, les fous et les morts, ça se tient, à bien réfléchir ! Et si j'y a dans la nécropole, je pense, des gens qui vous intéressent autant et plus que les deux nouveaux prisonniers de l'asile que vous venez de quitter !

Je suivais maintenant mon compagnon par des chemins en pente raide qui remontaient, à travers de belles propriétés, vers le pays. Il marchait à grandes enjambées, habitué à cette pénible ascension, et je tirais la jambe pour le suivre. Caracul m'expliqua, avec un geste vague :

— C'est un ancien parc royal, et s'il faisait encore assez jour je pourrais vous montrer le chemin pavé du roi, dont il reste quelques vestiges. Il y a là, à droite, de magnifiques arbres contemporains de Louis XIV et qui ont entendu sûrement les soupirs de Mme de Maintenon.

Je n'étais pas d'humeur à écouter les propos de Caracul touchant ses connaissances locales sur le village où nous nous étions par le plus grand des hasards, rencontrés. Je dis :

— Alors, vrai,